



# GRILLE TARIFAIRE EN MODE PRESTATAIRE 2024

(Modifiée le 06/02/2024)

Les services // Publics	Prestation Ponctuelle en €/heure		Prestation Mensuel en €/heure	
	HT	TTC	HT	TTC
<b>Services de la vie quotidienne :</b>				
Travaux ménagers – TVA 10%	30.00	33.00	25.45	28.00
Grand nettoyage – TVA 10%	40.00	44.00	36.36	40.00
Jardinage – TVA 20%	36.67	44.00	33.33	40.00
Bricolage – TVA 10%	30.00	33.00	27.27	30.00
<b>Services à la famille :</b>				
Accompagnement d'enfants dans leurs déplacements Garde d'enfant – TVA 10%	30.00	33.00	25.45	28.00
Assistance administrative – TVA 10%	30.00	33.00	25.45	28.00
Assistance informatique – TVA 20%	36.67	44.00	33.33	40.00
Gardiennage de résidence – TVA 20%	27.50	33.00	25.00	30.00
<b>Services aux personnes dépendantes :</b>				
Garde malade jour – TVA 5.5%	31.28	33.00	26.54	28.00
Garde malade nuit	En mandataire uniquement			
Aide aux personnes âgées bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) – TVA 5.5%	22.27	23.50	22.27	23.50
Aide aux personnes bénéficiaire de financement de caisse de retraite – TVA 5.5%	24.93	26.30	24.93	26.30
Aide et assistance aux personnes en situation de handicap bénéficiaire de financement de la prestation de compensation du handicap (PCH) – TVA 5.5%	22.27	23.50	22.27	23.50

Tarification hors dimanche et jours fériés (hors 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) : 25% de majoration.

Tarification du 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre : 100% de majoration.

Tarifs pouvant-être dégressifs selon le nombre d'heures mensuelles : 0.50cts/heure par tranche de 25h (sur les services de la vie quotidienne, entre 25h et 100h/mois).

## DEVIS GRATUIT

« Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande. » (Arrêté du 17 mars 2015 relatif à l'information préalable du consommateur sur les prestations de services à la personne).

**Frais annexes:** km pour des trajets pendant les interventions (0.98 cts/km), frais de machines et d'essences pour les prestations de jardinage et bricolage.